



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général (suite)

1. M. INCE (Trinité-et-Tobago) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi au nom de la délégation de la Trinité-et-Tobago, de vous féliciter à l'occasion de votre élection unanime à la fonction de président de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est certaine que vos qualifications et votre compétence remarquables aideront, d'une façon significative, l'Assemblée à réussir dans ses travaux. Vous êtes le fier représentant d'un pays qui entretient les relations les plus cordiales avec la Trinité-et-Tobago. Permettez-moi également de rendre hommage au Président sortant, M. Ismat Kittani de l'Iraq, pour la manière très louable dont il s'est acquitté de ses fonctions au cours de l'année dernière, non seulement en tant que président de la trente-sixième session, mais également de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et des sessions extraordinaires d'urgence.

2. Il y a 20 ans, la Trinité-et-Tobago, un petit pays en développement nouvellement indépendant se joignait à l'Organisation. Nous, comme beaucoup d'autres, étions attirés par le système de sécurité collective consacré dans la Charte des Nations Unies. C'est pour cette raison que nous avons été poussés à demander notre entrée à l'Organisation des Nations Unies immédiatement après notre accession à l'indépendance. Nous n'avions ni le désir ni les moyens de nous lancer dans des dépenses à grande échelle pour des armes ou des armements perfectionnés de guerre dans le but d'assurer indépendamment notre sécurité. Même ceux qui se sont lancés dans une telle opération ont eu tort de croire qu'il pouvaient ainsi assurer leur sécurité.

3. Aujourd'hui, la Trinité-et-Tobago voit avec une grande préoccupation l'écart croissant entre les buts et principes de la Charte et l'illégalité de plus en plus répandue dans la communauté internationale. Cette illégalité est commise avec le mépris le plus grand et le plus inquiétant pour la vie de l'homme et la souffrance humaine et avec très peu de respect pour la dignité de l'homme. L'histoire ne manquera sûrement pas de condamner les Nations Unies et leurs Etats Membres pour leur inaction chronique devant une telle illégalité. Le Conseil de sécurité n'a pas su s'acquitter de sa responsabilité primordiale qui est de maintenir la paix et la sécurité, et il n'a pas su agir conformément aux buts et principes de la Charte. Une confiance diminuée dans le système des Nations

Unies amène de plus en plus le monde au bord de la catastrophe, au fur et à mesure que des nations cherchent à imposer leur volonté à d'autres par la force et méconnaissent les décisions de l'Organisation mondiale qui cherche à résoudre les conflits internationaux de manière pacifique.

4. Le refus des Etats Membres de renoncer au recours à la force comme instrument de politique nationale et le refus de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance des Etats et de rechercher le règlement pacifique des différends sont la cause d'un nombre croissant de crises qui menacent de nous faire tous sombrer dans une conflagration dont les horreurs et les dévastations seraient sans précédent. Le Secrétaire général, dont les efforts habiles et inlassables au service de la cause de la paix l'année dernière doivent être notés, nous a prévenu que "cette tendance doit être inversée avant que nous n'attirions de nouveau sur nous-mêmes une catastrophe universelle et que nous ne nous retrouvions dépourvus d'institutions suffisamment efficaces pour y parer" [A/37/1, p. 2]. Mais cet avertissement sera-t-il entendu ? Comment pourrait-il l'être lorsque dans leur recherche d'un prétendu équilibre de la force les nations continuent d'augmenter leurs arsenaux nucléaires ? Comment pourrait-il l'être lorsque les nations recourent aux armes et refusent de limiter et de réduire leurs armes de destruction massive — des armes qui menacent la civilisation même ?

5. Au cours de l'année écoulée, un certain nombre de conflits anciens ont continué à s'envenimer et à poser des obstacles à la paix. Plusieurs nouveaux conflits sont nés et menacent la paix et la sécurité internationales. De l'Atlantique Sud à l'Asie du Sud-Est, du Sahara occidental au Moyen-Orient, de l'Afrique à l'Amérique centrale, des situations de conflit intense ont provoqué le désastre et des souffrances indicibles à des millions d'êtres humains.

6. Il y a quelques jours, le monde a été témoin d'un événement des plus inhumains dans les camps de réfugiés palestiniens à l'ouest de Beyrouth. L'entrée dans cette partie de la ville des forces de défense israéliennes dans le but prétendu d'empêcher de nouvelles effusions de sang a été le signal qui a déclenché un règne de terreur primitive dont le résultat a été le massacre de sang-froid de centaines de civils non armés : des femmes, des enfants et des hommes âgés dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila. La révolulsion qu'a inspirée cet acte barbare a secoué le monde entier. C'est un témoignage de l'énormité du crime perpétré par ceux qui l'ont commis de connivence. Nous déshonorerions la mémoire des victimes de ce massacre, nous trahirions le peuple du Liban, si nous n'adoptons pas maintenant des mesures adéquates et effectives pour panser ses blessures, favoriser son unité et restaurer sa souveraineté nationale.

Le moins que nous puissions faire est d'exiger le retrait total et inconditionnel des forces israéliennes du territoire libanais. La tragédie du Liban est liée de manière inextricable au problème du peuple palestinien. Trinité-et-Tobago réitère sa ferme conviction qu'il ne peut y avoir et qu'il n'y aura pas de paix durable au Moyen-Orient aussi longtemps que les droits du peuple palestinien ne seront pas reconnus et respectés et aussi longtemps que le peuple palestinien lui-même ne pourra pas exercer son droit à l'autodétermination.

*M. S. Barteka Sakajja (Ouganda), vice-président, prend la présidence.*

7. Le nombre de plus en plus grand de réfugiés et de personnes déplacées fuyant les conflits politiques et le désordre économique, atteste l'inhumanité croissante qui règne dans le monde aujourd'hui. Ces situations de conflit affectent invariablement les êtres humains. C'est la masse des gens qui souffrent lorsque les mécanismes prévus dans la Charte pour le règlement pacifique des différends échouent ou sont contournés comme nous le constatons de plus en plus fréquemment. Les économies fragiles des pays en développement et les aspirations de développement de générations entières sont compromises par des conflits réels ou par les dépenses énormes que représente la préparation aux conflits. Les tensions internationales et la rivalité entre les grandes puissances sont peut-être la cause principale du détournement des ressources du monde de leurs utilisations appropriées : le progrès du bien-être de toute l'humanité.

8. Nulle part cette inhumanité est aussi répugnante qu'en Afrique du Sud où le régime d'*apartheid* continue de défier l'opinion mondiale internationale dans un système d'oppression et de répression brutales de la majorité noire. Les tentatives persistantes d'établir des bantoustans, la détention et le bannissement de dirigeants africains, la mort des combattants de la liberté et des dirigeants syndicalistes en détention ne font que confirmer la nécessité d'une action plus sévère des Nations Unies afin de forcer l'Afrique du Sud à respecter les décisions non seulement en ce qui concerne les conditions en Afrique du Sud même mais également en ce qui concerne la Namibie, qui continue d'être occupée illégalement.

9. Nous devons à nouveau condamner l'obstination de Pretoria à faire obstacle à la réalisation de l'indépendance de la Namibie. Nous devons condamner ce régime qui persiste à utiliser le Territoire namibien pour lancer des attaques armées contre des Etats voisins. Nous condamnons ce régime raciste pour ses tentatives visant à mettre en place un gouvernement fantoche en Namibie. Mais nous le condamnons surtout pour son exploitation impitoyable des ressources humaines et naturelles de la Namibie sans que la population autochtone de ce pays n'en retire de réel profit. Le moment est venu d'appliquer pleinement la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui définit le seul cadre possible pour l'indépendance de la Namibie. Il est temps de mettre fin aux tactiques dilatoires auxquelles recourt Pretoria depuis quatre ans pour frustrer le peuple namibien de son droit absolu à l'autodétermination et à l'indépendance.

10. Nous ne pouvons hésiter dans notre appui au peuple namibien dans sa lutte pour se libérer du joug

de l'oppression coloniale. L'attachement indéfectible de Trinité-et-Tobago au processus de décolonisation a été démontré par le rôle de premier plan que notre pays a assumé au sein du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les territoires qui restent encore à décoloniser — dont plusieurs ont une superficie limitée et de faibles ressources — préoccupent tout particulièrement Trinité-et-Tobago puisque plusieurs d'entre eux font partie de notre région des Caraïbes. Certains de ces territoires demeurent dans un état de dépendance économique virtuelle. En l'occurrence, il est très difficile pour eux d'exercer librement leur droit à l'autodétermination. La puissance coloniale a par conséquent le devoir de consacrer les ressources nécessaires à la préparation de ces territoires à l'indépendance. Les preuves ne manquent pas qui indiquent que lorsqu'une puissance coloniale souhaite le faire elle le peut.

11. Si le panorama politique du monde que je viens de brosser est lourd de problèmes, la situation économique est tout aussi inquiétante. Je ne pense pas qu'on puisse encore douter que l'économie mondiale traverse actuellement une période de régression, la plus sévère qu'elle ait connue depuis les années 1930. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que l'on a peu d'espoir de voir l'économie mondiale se redresser à court terme et encore moins le système monétaire et financier international. Le chômage, l'un des fléaux de l'humanité, a pris des proportions inimaginables. Nous, pays en développement, connaissons le chômage depuis des décennies. Des taux de chômage de 18 et de 20 p. 100 étaient considérés par certains économistes comme étant normaux pour les pays en développement, alors que, pour les pays développés, des taux de 2,5 à 3 p. 100 étaient de règle.

12. Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago est profondément préoccupé par les taux croissants de chômage que connaissent les pays développés comme les pays en développement. Il est préoccupé non seulement à cause des souffrances humaines que cela entraîne mais aussi parce que les solutions monétaristes proposées par certains grands pays et institutions financières pour faire face à la situation économique d'ensemble sont telles qu'elles ne font qu'aggraver le problème. Les taux d'intérêt élevés joints à ces politiques monétaristes ont accru considérablement le problème de la dette, déjà énorme, des pays en développement et ont eu pour résultat de provoquer des fuites imprévisibles de capitaux.

*M. Hollai (Hongrie) reprend la présidence.*

13. Les derniers événements ont montré à nouveau, si cela était nécessaire, combien le monde est devenu interdépendant. Dans les pays industrialisés, des déficits importants, des politiques de resserrement monétaire et des taux d'inflation élevés ont eu pour résultats des taux d'intérêt élevés et instables et un ralentissement de la production industrielle qui, à leur tour, se sont répercutés sur les recettes des pays en développement. Les pays en développement ont dû en même temps faire face à un fléchissement marqué du niveau de l'aide publique au développement, à la détérioration des termes de l'échange, à des prix élevés des importations, y compris des importations de produits alimentaires, et aux politiques protec-

tionnistes renouvelées pratiquées par les pays développés. Limités par ces conditions, les pays en développement sont incapables de payer leurs importations et d'assurer le service de leur dette. En fait, ces contraintes sont si limitatives que la plupart des pays en développement connaissent des taux de croissance négatifs.

14. L'année écoulée a été particulièrement difficile pour les Caraïbes. Non seulement la récession a continué à faire baisser le tourisme, source principale de devises étrangères de nombreux pays, mais les principales exportations — le sucre, le pétrole, la bauxite/aluminium et les bananes — ont également vu leurs marchés ralentir ou décliner. Pour des pays qui connaissaient déjà des taux de croissance négatifs, le résultat final a été que leurs économies sont en train de chanceler et au bord de la faillite. Afin de réaliser des taux de croissance de 3 à 5 p. 100 par an au cours des cinq prochaines années, les pays de la Communauté des Caraïbes auront à faire face à un déficit de plus de 3 milliards de dollars des Etats-Unis en ce qui concerne leurs ressources extérieures. Ils auront besoin de l'appui des institutions de financement multilatéral pour combler ce déficit. Nous voyons donc avec une certaine préoccupation la décision de la Banque mondiale d'adopter une politique de taux d'intérêt variable et d'appliquer une taxe à l'octroi de prêts qui rendra le financement des projets encore plus difficile et laborieux. Si l'on ne s'efforce pas de diminuer les taux d'intérêt et de les rendre plus stables, les initiatives conçues pour encourager l'investissement dans la région des Caraïbes seront inutiles.

15. La Trinité-et-Tobago estime qu'il est urgent d'augmenter considérablement le niveau des emprunts de la Banque mondiale. Une augmentation minimum au taux de 5 p. 100 en termes réels est nécessaire si l'on veut que la Banque puisse répondre aux besoins des pays en développement.

16. S'agissant du Fonds monétaire international [FMI], la Trinité-et-Tobago s'associe à l'appel lancé pour demander une augmentation substantielle des contingents et une nouvelle distribution de ces derniers afin d'accorder aux pays en développement en général et aux groupes et régions économiques un droit plus grand de donner leur avis dans le fonctionnement du FMI.

17. La Trinité-et-Tobago regrette qu'aucun consensus n'ait pu être atteint au sujet de l'allocation des droits de tirage spéciaux au cours de la période de base actuelle et que, en dépit des appels répétés des pays en développement, un lien direct entre les droits de tirage spéciaux et le financement du développement n'ait pas encore été établi.

18. La Trinité-et-Tobago s'est efforcée, dans le cadre de ses modestes moyens, de contribuer au progrès économique des pays de la Communauté des Caraïbes en mettant des fonds à leur disposition par l'intermédiaire de la Banque de développement des Caraïbes et d'autres institutions régionales de financement, ainsi que grâce à nos propres programmes de coopération et d'assistance techniques. Au cours des cinq dernières années, la Trinité-et-Tobago a versé un demi-milliard de dollars pour aider à résoudre les problèmes de la balance des paiements des membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Ces

contributions ont également pris la forme de prêts à des conditions libérales, de dons et d'assistance à la réalisation de projets. Même en ces temps difficiles, la Trinité-et-Tobago honore ses engagements en ce qui concerne l'assistance à ses partenaires du CARICOM. Nous espérons que d'autres pays, notamment ceux de notre hémisphère qui se trouvent dans la situation la plus favorable, honoreront leurs promesses d'appuyer concrètement les pays des Caraïbes. Dans six mois il pourrait bien être trop tard pour ce faire. Nous espérons, cependant, que lorsque cette assistance sera fournie, elle n'aura pas un effet de division dans la région et qu'elle n'encouragera pas l'aliénation par rapport aux principes que chérissent tous les peuples des Caraïbes.

19. La Trinité-et-Tobago voit dans la situation actuelle une preuve claire et juste de la nécessité de transformer systématiquement l'économie mondiale et d'en assurer une organisation globale plus équilibrée. Nous pensons que la crédibilité, l'efficacité et l'utilité de la structure institutionnelle actuelle, ainsi que ses fondements théoriques et philosophiques ont été mis en doute. Ceci a rendu encore plus pertinent l'appel à l'instauration du nouvel ordre économique international.

20. Nous sommes préoccupés de voir que les efforts faits pour lancer les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement n'ont pas connu beaucoup de succès au cours de l'année écoulée. Aucun accord n'a été conclu jusqu'ici entre le Groupe des 77 et les pays industrialisés sur la procédure, l'ordre du jour et le cadre temporel du lancement des négociations dont le but est d'aborder les problèmes de l'économie mondiale d'une manière cohérente, simultanée et intégrée. Au lieu de cela, les pays en développement, avec un sentiment croissant de frustration, voient leurs intérêts contournés ou mis à l'écart dans les négociations du GATT et dans les travaux de la Banque mondiale et du FMI.

21. Aux pays en développement ici assemblés, je lance un appel leur demandant d'agir rapidement pour appliquer le programme d'action pour la coopération économique entre pays en développement adopté par le Groupe des 77 à la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, qui a eu lieu à Caracas au mois de mai 1981. Ce n'est que lorsque nos efforts pour changer notre approche et réorienter nos schémas de collaboration économique porteront leurs fruits que nous obtiendrons une réponse plus positive des pays développés.

22. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a noté avec satisfaction qu'après 14 ans de dialogue et de négociations prolongés, les Nations Unies ont finalement adopté la Convention sur le droit de la mer<sup>1</sup>. Après un travail ardu, des efforts de coopération et des concessions mutuelles, on est parvenu, le 30 avril 1982, à un accord donnant-donnant.

23. Je tiens à déclarer publiquement que le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago est déçu du fait que l'un de ceux qui avaient le plus contribué à la réalisation de cet accord donnant-donnant ait choisi de rester à l'écart du règlement négocié obtenu de manière si laborieuse. La décision de ce partenaire principal de tourner le dos à un système qui prévoit un

ordre plus stable de l'espace océanique doit être déplorée. Nous continuons toutefois d'espérer que tous les Etats signeront et ratifieront la Convention afin qu'elle devienne universellement acceptable.

24. Il n'est peut-être pas inapproprié que tous les peuples du monde fassent connaître leur déception commune devant le fait que rien n'a été réalisé pour contenir la course aux armements et réduire les armements de destruction massive. Des milliers de personnes ont manifesté dans les rues de plusieurs villes du monde afin d'attirer l'attention sur la situation existante et signifier leur crainte profonde des conséquences que revêtent pour elles et pour les générations futures la course aux armements et la catastrophe nucléaire. Elles ont ainsi envoyé un message clair que la communauté mondiale ne peut se permettre de méconnaître. Qu'il me soit permis à nouveau d'exprimer la préoccupation des peuples du monde entier en ce qui concerne l'adoption d'urgence de mesures tendant à alléger, sinon à résoudre, la crise économique actuelle et à supprimer le spectre menaçant de la dépression.

25. Pour terminer, je voudrais engager les grandes puissances à ne pas importer dans les Caraïbes leurs rivalités, leurs conflits et leurs tensions. A nos voisins de l'hémisphère, nous disons réglons à tout prix nos différends par des moyens pacifiques. Comme il l'a fait auparavant, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago se tient prêt à aider à trouver des solutions pacifiques et à l'amiable aux différends qui menacent de troubler la paix des Caraïbes et de retarder les justes aspirations de paix, de sécurité et de bien-être économique des peuples des Caraïbes.

26. M. FISCHER (République démocratique allemande) [*traduit de l'anglais\**] : Camarade Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter très cordialement à l'occasion de votre élection à ces hautes fonctions pleines de responsabilité. J'en suis très heureux parce que votre pays et le pays que je représente entretiennent des liens étroits et fraternels. Je vous souhaite et je souhaite au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, tout le succès possible dans l'exercice de vos fonctions respectives. Par ailleurs, nous tenons à remercier le Président de la trente-sixième session, M. Kittani, pour l'adresse et la prudence avec lesquelles il s'est acquitté de ses responsabilités dans une situation internationale certes très difficile.

27. La situation internationale actuelle ne peut que préoccuper profondément tous les peuples du monde. Jamais depuis la fin de la seconde guerre mondiale la paix n'a été menacée aussi gravement qu'aujourd'hui.

28. La politique d'affrontement et d'accumulation des armements a affecté toutes les sphères de la vie. Dans de nombreux pays, l'état de l'économie et, partant, les conditions de vie de millions de travailleurs se détériorent rapidement et le chômage et la pauvreté revêtent des proportions massives. Dans de telles situations, l'histoire nous l'a bien appris, l'on est de plus en plus tenté de trouver une issue aux crises qui secouent le système capitaliste en se lançant dans un aventurisme militaire. Nous savons tous qui a

provoqué les guerres — quels qu'en soient le lieu et l'époque : ce sont les mêmes forces qui aujourd'hui se livrent à une expansion déchaînée de leur puissance militaire et fomentent des conflits.

29. Les sanctions, le boycottage et la guerre commerciale non seulement ramènent les relations économiques internationales à des douzaines d'années en arrière, mais entravent également tous les efforts visant à restructurer ces relations sur une base d'égalité et de démocratie. Les protagonistes d'une telle politique veulent miner la confiance et détruire tous les ponts de la coopération, qui avaient été construits au prix de grands efforts grâce à la politique de détente. Mais il y a pire : ils sèment la méfiance, ils entravent ou empêchent le dialogue politique, provoquent des tensions qui gênent les négociations internationales et bouleversent le développement normal des relations internationales.

30. Sous la bannière de l'anticommunisme, ils mènent une croisade contre toutes les forces imbues de réalisme, dans toutes les sphères et par tous les moyens, et ils ne reculent devant rien pour arriver à leurs fins, pas même devant l'usage de la force, qui a été interdit par la Charte des Nations Unies.

31. Ce qu'ils cherchent, c'est l'hégémonie et la domination mondiale et, bien que ces buts soient illusoire, ils entraînent des dangers mortels, car toute tentative de les mettre en pratique ne peut que pousser le monde plus près de l'abîme d'un enfer nucléaire.

32. Il va de soi, donc, que les millions d'habitants de tous les continents s'unissent pour réclamer à cor et à cri la paix et la cessation immédiate de cette accumulation fiévreuse et maniaque d'armements. Ils demandent que se poursuive la détente fondée sur les résultats bénéfiques obtenus au cours des années 1970, et ils attendent aussi des Nations Unies qu'elles s'acquittent de leurs responsabilités à cet égard en jouant le rôle qui leur revient dans la préservation de la paix internationale. La République démocratique allemande marque son accord sur la nécessité de "renforcer le rempart protecteur et préventif de la sécurité collective, qui devrait nous abriter tous et être l'objectif primordial de l'Organisation" [A/37/1, p. 4].

33. Le défi jeté à toute l'humanité éprise de paix par les partisans de la militarisation doit être relevé avec fermeté et détermination. Les Nations Unies ont le clair devoir de contribuer, dans tous leurs domaines d'activité, au développement de relations pacifiques de nature à favoriser la prospérité des peuples. L'Organisation offre aux Etats des occasions uniques de s'entendre. Il est légitime d'attendre de tous les Etats Membres qu'ils mettent à profit ces occasions dans l'esprit de la Charte. Hélas, certains milieux, y compris des membres permanents du Conseil de sécurité, se sont particulièrement efforcés, au cours d'un passé récent, d'exclure les Nations Unies du règlement de problèmes aigus et ont essayé de se dérober aux responsabilités morales et juridiques que leur impose la Charte. Les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer le rôle et l'efficacité de l'Organisation sur la base de sa Charte sont donc très opportuns.

34. Au cours de cette trente-septième session de l'Assemblée générale, la République démocratique allemande apportera sa contribution pour que toutes

\* L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.



les possibilités offertes soient mises à profit afin d'enrayer le danger d'une guerre nucléaire, de mettre fin à la course aux armements et d'arriver à des accords sur la limitation des armements et le désarmement; afin de mettre un terme à la subversion idéologique et à la guerre psychologique et faire en sorte que le dialogue constructif et la coexistence pacifique reprennent leur place en tant que facteur dominant dans les relations internationales; afin de désamorcer les conflits internationaux et les régler de façon durable, c'est-à-dire sur une base juste et par des moyens pacifiques; et afin de réprimer la politique de boycottage commercial et de destruction des relations fondées sur les traités et d'encourager des liens de coopération mutuellement avantageuse entre les peuples.

35. Les deux tendances qui s'opposent mutuellement, que l'on peut discerner dans les relations internationales aujourd'hui, se sont manifestées avec une évidence particulière à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

36. La majorité des Etats considère l'élimination du danger d'une guerre nucléaire comme la plus haute priorité de la politique internationale. Les nombreuses propositions avancées par les pays socialistes visaient précisément ce but. L'engagement solennel pris par l'Union des Républiques socialistes soviétiques de ne pas être la première à utiliser les armes nucléaires revêt une importance historique. Peut-on imaginer une preuve plus convaincante de bonne volonté, que dis-je, de ferme résolution en faveur de la paix ?

37. Ce ne sont pas des arguments subtils, mais des mesures simples et cependant efficaces comme celle-ci qui éloigneront à jamais le cauchemar de l'annihilation nucléaire. L'engagement unilatéral pris par l'Union soviétique montre bien le sérieux et la continuité de la politique qu'elle a suivie depuis sa fondation il y a 60 ans. C'est une politique qui est inhérente au socialisme et qui inspire également espoir et confiance aux peuples en cette période de tension.

38. Avec la majorité écrasante des Etats, et conformément aux aspirations de toutes les forces éprises de paix, la République démocratique allemande invite les autres Etats dotés d'armes nucléaires à prendre des engagements analogues. Partout dans le monde on y verrait le signe d'une volonté sincère d'éloigner le danger de guerre.

39. Un tel acte serait en fait décisif pour encourager l'adoption de mesures conjointes visant à prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire. Malheureusement, la bonne volonté nécessaire fait encore défaut, et alors que de nombreux participants à la session extraordinaire consacrée au désarmement tenue cette année essayaient d'identifier des moyens d'arriver à des mesures concrètes de désarmement, les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], de même qu'ils l'avaient fait à Washington au moment où avait lieu la première session extraordinaire consacrée au désarmement, ont décidé, lors de leur réunion au sommet à Bonn, de renforcer davantage encore leur potentiel militaire. Ils accélèrent leurs préparatifs pour la mise en place de missiles américains de portée intermédiaire en Europe occidentale à partir de 1983 ainsi que leur programme

d'armement à long terme. La ligne de conduite suivie par plusieurs Etats à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement reflète cette politique. L'on ne saurait s'en étonner, car l'on ne peut guère s'attendre, de la part de ceux qui, au bord du Potomac, s'acharnent à mettre au point des plans pour s'arroger une supériorité militaire, qu'ils adoptent en même temps, au bord de l'East River, des mesures visant à interdire la guerre.

40. Lors de la présente session, l'Assemblée générale peut puiser dans les nombreuses propositions concrètes avancées par les pays socialistes et non alignés à la session extraordinaire consacrée au désarmement. La République démocratique allemande estime qu'il est urgent d'adopter sans délai des mesures dans ce domaine en vue de geler les armes nucléaires, de prononcer l'interdiction globale de tous les essais d'armes nucléaires et d'interdire l'arme à neutron.

41. Par ailleurs, la République démocratique allemande insiste pour déclarer que les doctrines proclamant qu'il est possible de mener, de limiter et de gagner une guerre nucléaire sont inhumaines et contraires à la notion même de la vie. Ces doctrines ont pour but d'habituer le public à la notion de guerre nucléaire et de la guerre en général et essaient de faire apparaître la guerre comme un moyen légitime d'arriver à des fins politiques.

42. Le 8 février de cette année, Washington a décidé de renforcer encore l'accumulation des armes chimiques et de commencer à fabriquer de nouveaux systèmes, comme les armes binaires. Dans ce contexte, une interdiction immédiate et globale de tous les types d'armes chimiques s'impose.

43. La République démocratique allemande préconise l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'une convention pertinente sur le modèle des dispositions fondamentales d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes chimiques et sur leur destruction, qui a été proposée par l'Union soviétique lors de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement<sup>2</sup>.

44. A cet égard, nous nous devons de souligner que la lourde responsabilité qui nous incombe de préserver la paix doit nous interdire d'utiliser de telles négociations comme alibi pour accélérer la course aux armements.

45. C'est pourquoi, dans mon pays, le public a réagi avec indignation lorsqu'il a appris, le 20 juillet de cette année, que les Etats-Unis avaient été jusqu'à rendre officielle leur décision de ne plus participer aux pourparlers sur l'interdiction globale de tous les essais d'armes nucléaires dans le cadre de la conférence trilatérale à Genève. La République démocratique allemande propose à l'Assemblée lors de cette session, de préparer l'évolution positive vers le désarmement et la limitation des armements en réaffirmant que les Etats ont le devoir politique et juridique de négocier en toute sincérité et en toute bonne foi sur ces problèmes qui sont vitaux pour l'humanité. Et je voudrais répéter quelque chose qui a déjà été dit : dans notre monde contemporain, ce n'est pas de belles paroles que la paix a besoin mais d'actes concrets appuyés par tous les Etats.

46. La République démocratique allemande accueillera favorablement et appuiera toute proposition, d'où qu'elle provienne, qui soit de nature à permettre des progrès substantiels.
47. Toutes les parties trouvent leur intérêt dans une coopération internationale harmonieuse. Une telle coopération favorise la sécurité internationale, parce qu'elle est le fondement même de l'intérêt commun de créer des relations harmonieuses et stables. Une guerre économique, au contraire, détruit non seulement la trame de la coopération économique internationale mais la structure des relations internationales en général. Les perdants de cette politique de sanctions qui va à l'encontre du droit international sont surtout ceux qui, plus ou moins, aident à sa mise en œuvre.
48. L'Assemblée générale se doit de stimuler une coopération constructive dans tous les domaines, de lutter contre les pratiques néo-colonialistes et de renforcer l'indépendance économique des Etats. Il est également nécessaire d'empêcher que l'exploitation colonialiste, quelle qu'en soit la forme, soit utilisée pour faire subir aux populations le fardeau qu'imposent l'accumulation des armes et les crises.
49. Aucune instance ne se prête mieux que les Nations Unies pour traiter et résoudre, par des efforts patients et sur la base de l'égalité, les problèmes économiques mondiaux qui affectent les intérêts de tous. La série de négociations globales sur les questions économiques internationales, qui a été proposée, s'y prêterait elle aussi.
50. Elle pourrait, en même temps, favoriser la démocratisation des relations économiques internationales, telles qu'elles sont prévues par la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, adoptée par l'Assemblée dans la résolution 3281 (XXIX).
51. La République démocratique allemande se félicite que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ait pu, cette année, après neuf ans de difficiles négociations, achever l'élaboration de la Convention sur le droit de la mer et l'adopter.
52. La République démocratique allemande estime que tous les Etats ont le devoir de signer et de ratifier la Convention le plus tôt possible, pour garantir la primauté du droit régissant les océans, et favoriser la coopération pacifique et la détente.
53. Les conséquences de l'accumulation des armes par les impérialistes se font sentir dans toutes les régions de notre globe. En Europe, la détente et la politique éprouvée qui consiste à rechercher des compromis raisonnables, se verront remplacées par les tensions et le déploiement de tous les moyens possibles pour déclencher la guerre froide et la guerre tout court.
54. Cependant, l'avenir des peuples européens, comme celui de tous les autres peuples, ne peut être assuré que si l'affrontement militaire est réduit et si le concept d'une synthèse pacifique de tous les intérêts est accepté comme base de toute action politique raisonnable.
55. Dans quelques semaines, la Réunion de Madrid de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devra reprendre le cours de ses délibérations. La République démocratique allemande estime qu'il sera nécessaire et possible pour cette réunion d'achever ses travaux qui ont pour but de préserver et de renforcer les éléments fondamentaux de la sécurité et de la coopération en Europe. Mon pays est un partenaire sûr et il est résolu à poursuivre cet objectif. Voilà pourquoi la République démocratique allemande n'a pas hésité une seconde à exprimer son soutien à l'appel lancé par les ministres des affaires étrangères des pays neutres et non alignés d'Europe qui réclamaient que l'on redouble d'efforts pour assurer une issue heureuse à la réunion de Madrid.
56. La convocation d'une conférence sur des mesures de nature à renforcer la confiance, la sécurité et le désarmement en Europe nous paraît toujours être une priorité. Elle est le témoignage de la volonté des Etats participants de stimuler et de développer le processus qui avait été esquissé dans l'Acte final d'Helsinki, en 1975. Ceux qui ont prouvé qu'ils avaient abandonné la voie tracée à Helsinki — quelles que soient leurs raisons — et qui sont décidés à intensifier l'affrontement en provoquant l'échec de la réunion de Madrid assument une très lourde responsabilité.
57. La signature solennelle de l'Acte final d'Helsinki par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays participants est intervenue après des années de négociations menées avec beaucoup de patience. A plusieurs reprises les intérêts divergents ont dû être réconciliés et les difficultés aplanies pour parvenir, par consensus, à des solutions mutuellement acceptables. Tout ce travail aurait-il été fait en vain, tout ce processus fructueux — comme l'ont attesté les peuples — devrait-il être sacrifié au nom, finalement, des intérêts égoïstes d'un seul pays ?
58. On s'efforce de donner l'impression qu'une conférence dotée d'une telle autorité et aussi représentative que celle d'Helsinki était chose banale. Il est peut-être bon de rappeler les efforts déployés pendant les années 1970 car, surtout maintenant en période de tension internationale aiguë, beaucoup dépendra de la question de savoir si à la ligne de démarcation entre les deux régimes sociaux et leurs coalitions militaires, la coopération pacifique conforme à l'Acte final d'Helsinki pourra se poursuivre — autrement dit si la coopération dans l'intérêt de la vie même peut être maintenue.
59. Dans ce contexte, les relations entre les deux Etats allemands revêtent, à n'en pas douter, la plus grande importance. En œuvrant sans relâche pour établir des relations normales entre les deux Etats allemands sur la base des accords pertinents existants et du strict respect de la souveraineté et de l'égalité des droits, la République démocratique allemande contribue à stabiliser la sécurité sur le continent européen.
60. La réunion que le Secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande a eue avec le Chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne en décembre 1981 a confirmé l'exactitude des conclusions suivantes. Premièrement, en période de tension politique tout particulièrement, la conduite d'un dialogue concret fondé sur la recherche d'une synthèse pacifique des intérêts est non seulement nécessaire, mais également possible. Deuxièmement, si l'on veut que ce

dialogue soit fécond, il faut qu'il soit fondé sur le principe de l'égalité souveraine et d'une stricte non-ingérence. Troisièmement, si on veut qu'un tel dialogue puisse profiter aux populations, les interlocuteurs doivent consacrer tous leurs efforts au problème suprême de notre époque : la garantie d'une paix durable. Et, naturellement, un dialogue politique suppose le réalisme et le sens de la mesure. Quatrièmement, enfin, le dialogue politique exige aussi que les parties soient conscientes du fait que les relations de bon voisinage ne peuvent s'épanouir à l'ombre des nouveaux missiles prévus pour une première frappe nucléaire.

*M. Bartlett (Jamaïque), vice-président, prend la présidence.*

61. Il serait très important pour la sécurité européenne, en raison des encouragements qui en résulteraient, que les entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale soient couronnés de succès. La République démocratique allemande et les autres participants socialistes se sont déclarés prêts à réduire leurs forces et leurs armements en Europe centrale sur la base de la réciprocité. Mais les pays de l'OTAN s'y opposent. Comme on l'a déjà dit, même des concessions préalables unilatérales, comme le retrait de 20 000 troupes soviétiques et de 1 000 chars de la République démocratique allemande, ont entraîné de l'autre côté un accroissement de la puissance militaire et l'annonce de plans tendant à déployer les troupes américaines en République fédérale d'Allemagne, plus près encore de la frontière de mon pays, c'est-à-dire de la ligne de séparation entre les pays du Pacte de Varsovie et de l'OTAN.

62. Que ce soit à Vienne, à Genève ou ailleurs, les propositions occidentales ont toujours pour but d'obtenir des avantages militaires unilatéraux. Cette attitude est en grande partie due à l'imprudencence et l'ignorer serait faire preuve de plus d'imprudencence encore.

63. La politique de force et le renforcement de l'accumulation des armements n'a fait qu'exacerber les conflits internationaux et encourager les agresseurs à fouler aux pieds le droit des peuples à l'autodétermination.

64. Au Moyen-Orient, un autre pays souverain, le Liban, est devenu victime de l'agresseur. Le peuple palestinien et son représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], ont été anéantis physiquement. Mettre un terme au génocide au Liban, à l'extermination systématique du peuple palestinien qui s'y poursuit au moyen des pires atrocités fascistes serait rendu possible tout simplement en forçant Israël à respecter les résolutions pertinentes des Nations Unies. En fait, cependant, l'agresseur reçoit un appui politique et militaire dans le cadre d'un accord appelé "coopération stratégique".

65. Les intrigues, les mensonges, le cynisme, la brutalité et la terreur, le croirait-on, sont à la base de la politique de ce régime. Il faut se réjouir que, même parmi le peuple israélien, des forces s'élèvent de plus en plus contre ces agissements. Les dirigeants israéliens et ceux qui les appuient également aux Nations Unies ne peuvent éluder leurs responsabilités.

66. La République démocratique allemande exige le retrait immédiat des troupes israéliennes du Liban et de tous les autres territoires arabes occupés. Notre appui va au peuple palestinien qui, sous la direction de l'OLP, lutte si courageusement pour son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat souverain.

67. Les dernières propositions pertinentes de l'Union soviétique ont montré la voie d'une solution durable au conflit du Moyen-Orient. Elles sont conformes à certains éléments que les Etats arabes, à la Conférence arabe au sommet, qui s'est tenue à Fez, ont estimé constituer les bases d'un règlement global du conflit.

68. Il est grand temps de contraindre l'Afrique du Sud à mettre un terme à son occupation illégale de la Namibie et à ses agressions contre l'Angola. Toutes les décisions pertinentes des Nations Unies, particulièrement la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, doivent être respectées. Par ailleurs, il est nécessaire, et la majorité des Etats de l'Organisation doit être vigilante à cet égard, que des mesures efficaces soient prises pour résister à toutes les tentatives faites pour priver le peuple namibien de son indépendance et de son droit à l'autodétermination par le biais de manœuvres colonialistes. La République démocratique allemande s'est engagée dans une politique de solidarité avec la South West Africa People's Organization [SWAPO] et le peuple namibien. S'agissant de la République populaire de l'Angola, qui est la cible constante d'actes d'agression de l'Afrique du Sud, mon pays maintient des liens étroits avec elle, conformément à un traité d'amitié et de coopération.

69. A l'intérieur de l'Afrique du Sud, le régime d'*apartheid* intensifie son terrorisme contre la majorité de la population. L'*apartheid* ne peut faire l'objet de réformes. Dans l'intérêt de l'humanité et de la paix, il faut extirper complètement ses racines afin que cette politique disparaisse à jamais. Cela exige la cessation immédiate de tout appui accordé au régime sud-africain dans les domaines politique, économique et militaire, par certains pays occidentaux et les sociétés transnationales.

70. Les Etats de la région de l'océan Indien ont déployé de grands efforts pour faire de cet océan une zone de paix. La République démocratique allemande est décidée à favoriser ces efforts.

71. D'autre part, la présence militaire impérialiste qui ne cesse de s'étendre, la soif de bases et la guerre impérialiste menée contre la République démocratique d'Afghanistan sont autant d'éléments qui aggravent davantage la situation. La convocation d'une conférence sur l'océan Indien ne doit souffrir aucun délai si l'on veut renforcer la paix et la sécurité dans la région.

72. En Asie du Sud-Est, on s'efforce par tous les moyens de remettre en question le droit du peuple kampuchéen à choisir son propre statut politique et sa voie de développement. Les méthodes utilisées à cette fin vont de l'intervention directe et de la pression économique et politique à l'établissement d'un prétendu "gouvernement de coalition" en dehors du pays. Cela est en contraste avec les propositions constructives qu'ont faites les Etats d'Indochine pour permettre de renforcer la paix et la coopération en Asie du Sud-Est et qui ont notre plein appui.

73. La République démocratique allemande appuie également les propositions avancées par la République démocratique populaire de Corée tendant à trouver une solution à la question de Corée, y compris celles exigeant le retrait des troupes américaines de la Corée du Sud.

74. Dans les Caraïbes et en Amérique centrale, les attaques des forces impérialistes contre la liberté et l'indépendance des peuples de cette région ne font que s'intensifier. En particulier, un vote au Sénat des Etats-Unis, le 11 août 1982, dont le but est d'ouvrir la voie au recours à la force militaire contre l'Etat socialiste de Cuba, membre du mouvement des non-alignés, a entraîné une aggravation dangereuse de la situation dans la région et met en péril la paix mondiale. La République démocratique allemande appuie les efforts et les propositions constructives émanant de Cuba, du Nicaragua et du Mexique, dont le but est de normaliser l'atmosphère en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Nous estimons que ces propositions contribueraient à l'instauration d'une paix plus stable et d'une sécurité accrue.

75. En ce qui concerne le conflit dans l'Atlantique Sud, la République démocratique allemande est favorable à un règlement conforme à la Charte des Nations Unies et à la résolution adoptée à la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, à La Havane, en juin 1982 [voir A/37/333].

76. La République démocratique allemande redit, du haut de cette tribune, qu'elle est fermement convaincue qu'il est nécessaire de régler la question de Chypre conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes des Nations Unies visant à maintenir l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le non-alignement de Chypre. Les conditions préalables indispensables à ce règlement sont le retrait de toutes les troupes étrangères de Chypre et la cessation de toutes les formes d'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays insulaire. Une conférence représentative sur Chypre, sous les auspices des Nations Unies, contribuerait sans aucun doute à offrir à la population de Chypre la possibilité de vivre en paix.

77. Un monde dans lequel les peuples peuvent cohabiter dans la paix a besoin que l'on propage les grandes idées humanistes de l'entente internationale. Mais le bellicisme et la haine des autres peuples ou races ont déjà réapparu et empoisonnent encore une fois l'atmosphère internationale. En fait, à la suite de politiques consistant à menacer de recourir à la force ou à le faire, elles trouvent toujours de nouveaux terrains de culture. Si nous voulons qu'il soit mis un terme, comme le demande la Charte, à ces activités fascistes et néo-fascistes qui mettent en péril la paix mondiale — et la paix exige qu'elles prennent fin — il est impérieux que l'Organisation et ses Etats Membres, individuellement, adoptent des mesures efficaces.

78. Ainsi, il est évident que la situation internationale actuelle doit préoccuper les peuples. Le danger d'une guerre thermonucléaire qui menace l'humanité rend toujours plus urgente la tâche qui consiste à mettre en œuvre la proposition soviétique de convoquer une série de réunions du Conseil de sécurité au niveau le plus élevé.

79. Tous les Etats devront faire un choix. Opter pour une politique de coexistence pacifique, c'est choisir la vie, les progrès et un avenir pacifique pour l'homme. Cette politique correspond aux intérêts du peuple de la République démocratique allemande et il ne s'écartera pas de cette voie. La République démocratique allemande continuera sans relâche d'édifier une société socialiste, s'efforçant par tous les moyens, dans le cadre de la communauté des Etats socialistes, de faire progresser la cause de la paix, de la détente et de la coopération internationale.

80. M. PAHR (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un plaisir et une satisfaction immenses que j'adresse au Président les félicitations de l'Autriche à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous le saluons en tant que représentant d'un pays avec lequel nous avons d'étroits liens humains, culturels et historiques. Nos deux pays ont montré au monde, d'une manière claire et tangible, que l'amitié et la tolérance mutuelles peuvent dépasser les frontières idéologiques et politiques.

81. Sa riche expérience diplomatique et politique, sa longue participation aux travaux des Nations Unies et son attachement bien connu au dialogue et à la conciliation nous assurent que l'Assemblée générale sera dirigée de manière objective et constructive.

82. Nous voudrions également remercier son prédécesseur, M. Kittani, qui a présidé l'Assemblée générale avec une habileté et un tact particuliers, dans les circonstances les plus difficiles.

83. Je tiens aussi à saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour le travail inlassable qu'il a accompli à son poste élevé au cours d'une année lourde de tensions, de crises et de conflits. Nous lui sommes très reconnaissants de la visite qu'il a rendue à notre pays et de son appui au statut de Vienne en tant que l'un des trois centres principaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous admirons sincèrement le courage et la franchise avec lesquels il a analysé, dans son premier rapport sur l'activité de l'Organisation, l'état du monde et la situation des Nations Unies. Nous sommes entièrement d'accord avec sa conclusion selon laquelle nous sommes "périlleusement proches d'un nouvel état d'anarchie internationale" [A/37/1, p. 2].

84. La trente-septième session de l'Assemblée générale se réunit dans le contexte de graves crises dans les relations internationales. La paix mondiale a rarement été autant menacée en tant d'endroits. Les conflits au Moyen-Orient, les interventions armées continues en Afghanistan et au Kampuchea, les crises en Amérique centrale et dans plusieurs parties de l'Afrique, les îles Falkland et la situation en Pologne n'en sont que quelques exemples seulement. L'affrontement entre l'Est et l'Ouest se poursuit, le processus de désarmement et le dialogue Nord-Sud sont dans un état de stagnation, les violations des droits de l'homme et les actes de terreur se multiplient et chaque jour amène de nouvelles effusions de sang et de nouvelles souffrances humaines.

85. Comment pouvons-nous briser ce cercle vicieux de violence et de destruction ? Sommes-nous véritablement condamnés à l'impuissance, à l'impassivité et à la frustration ?



86. La difficulté, dans la situation actuelle, c'est que nous nous trouvons face à trois phénomènes mondiaux étroitement liés entre eux : une crise politique mondiale, une crise économique mondiale et une crise des organisations internationales.

87. Aujourd'hui, on entend de plus en plus parler de l'"inutilité" des Nations Unies. On dénonce l'incapacité de l'Organisation de s'acquitter de son mandat. L'opinion publique continue de juger l'Organisation des Nations Unies en fonction de sa capacité de trouver des solutions aux grands conflits. Mais trop souvent, on méconnaît le travail fécond accompli par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées dans tous les domaines de la coopération internationale. Toutes les questions politiques mondiales importantes peuvent être discutées aux Nations Unies. L'Organisation offre un cadre pour traiter de tous les grands problèmes de l'humanité. En outre, pour les Etats plus petits non protégés par des alliances et dépendant de leurs propres ressources pour assurer leur sécurité, les Nations Unies, malgré toutes leurs imperfections, demeurent la seule tribune mondiale où ces pays peuvent rechercher et, espérons-le, obtenir l'appui de la communauté internationale dans leurs préoccupations légitimes.

88. Les Nations Unies ne sont rien de plus que la volonté collective de leurs membres. Elles sont loin d'être un gouvernement mondial. Il n'y a encore aucun ordre mondial universellement respecté. Par conséquent, nous ne devons pas plus critiquer les organisations internationales que nous ne critiquons les Etats. La responsabilité de la solution de la triple crise mondiale n'incombe pas tant aux organisations internationales qu'à chaque Etat individuel. Enfin, la moralité politique doit également jouer un rôle dans la politique mondiale. L'une des missions les plus importantes des Nations Unies est de défendre les idées et les principes, même quand de prétendues "réalités" s'y opposent. Nous appuyons donc fermement tous les efforts en vue de raffermir l'autorité des Nations Unies, du Secrétaire général, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

89. Le Secrétaire général peut compter sur le plein appui de l'Autriche dans la réalisation de ses propositions, notamment celles concernant l'intervention préventive du Conseil de Sécurité au tout début des crises internationales, et un rôle plus direct du Secrétaire général. Nous appuyons également les suggestions qu'il a faites au sujet du renforcement des opérations de maintien de la paix. En tant que pays lié traditionnellement au système de maintien de la paix des Nations Unies — plus de 15 000 soldats autrichiens ont participé jusqu'à présent, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies — nous avons à ce sujet un intérêt vital.

90. Nous estimons que toutes les considérations qui nous ont été soumises par le Secrétaire général sont d'une grande importance et sont cruciales pour l'avenir de l'Organisation. Elles devraient se voir accorder la plus grande priorité et être élaborées plus avant, peut-être par un groupe de travail. L'Autriche serait très heureuse de participer à toute entreprise de ce genre.

91. Le maintien de la paix est l'un des buts principaux de notre politique étrangère. Comme le prési-

dent Kirchschräger l'a souligné à maintes reprises, la paix commence chez soi. La démocratie et la tolérance, les droits de l'homme et la justice sociale, la conciliation et la renonciation au recours à la force sont les principes qui doivent être appliqués pour garantir la paix nationale. Le programme politique du Gouvernement fédéral autrichien repose sur ces principes.

92. La paix nationale est une condition préalable indispensable pour la paix avec les voisins. A un moment où les tensions internationales s'intensifient, l'Autriche attache une importance particulière à la politique de bon voisinage pour améliorer et approfondir ses relations avec ses voisins, indépendamment de leurs systèmes sociaux et politiques. Nous espérons ainsi contribuer également à la sécurité et à la stabilité en Europe et dans le monde. Nos relations de bon voisinage avec la Suisse, le Liechtenstein, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne, pays qui sont tous attachés à un système pluraliste et démocratique, ainsi qu'avec la Yougoslavie et la Hongrie, se sont développées de manière très positive. Grâce aux efforts pragmatiques déployés de part et d'autre, il y a maintenant également lieu d'espérer une amélioration continue de nos relations avec la Tchécoslovaquie, qui, en 1981, avaient été assombries par un certain nombre de problèmes.

93. En ce qui concerne l'Italie, notre politique d'établissement de relations de bon voisinage avec tous les pays a été activement appuyée par les Nations Unies. Les résolutions 1497 (XV) du 31 octobre 1960 et 1661 (XVI) du 28 novembre 1961 de l'Assemblée générale sur la question du Tyrol méridional ont eu pour résultat des négociations qui, en 1969, ont abouti à un nouveau cadre d'autonomie pour le Tyrol méridional.

94. Depuis lors, le Tyrol méridional a obtenu indubitablement un important degré d'autonomie. Néanmoins, certains problèmes ne sont toujours pas résolus. Certains d'entre eux sont d'une importance particulière pour la préservation du groupe ethnique des Tyroliens du Sud, notamment la question de la langue et celle de la section autonome, à Bozen, du Tribunal administratif. Le premier ministre Spadolini a donné, l'année dernière, des assurances qui ne se sont pas encore matérialisées. Le Gouvernement fédéral autrichien tient à souligner qu'il compte d'urgence que les mesures déjà convenues en 1969 et qui n'ont pas encore été mises en œuvre, seront appliquées aussitôt que possible, et en étroites consultations avec les Tyroliens du Sud. Nous le faisons en raison des excellentes relations entre l'Autriche et l'Italie, du résultat positif des entretiens que j'ai eus avec le Ministre des affaires étrangères Colombo, le 27 juillet de cette année, à Venise, et de la récente déclaration du Gouvernement italien, qui a exprimé sa volonté résolue de rechercher des solutions acceptables pour les minorités ethniques et d'assurer l'aboutissement prochain de l'ensemble de la question. Nous espérons que cela ne restera pas lettre morte et qu'un règlement interviendra très prochainement. Nous ne pouvons méconnaître le fait que ce règlement est devenu particulièrement urgent étant donné l'anxiété croissante qui règne parmi les Tyroliens du Sud.

95. Les relations de bon voisinage sont essentielles mais ne suffisent pas. Nous devons considérer le monde dans son ensemble. C'est pourquoi l'Autriche

fait tout ce qui est en son pouvoir pour rétablir la politique qui a été dénommée "détente" et qui a été si salubre pour l'Autriche, l'Europe et le monde entier. Bien entendu, lorsque nous parlons de détente, nous ne voulons pas parler d'une politique d'apaisement, mais plutôt d'efforts continus pour parvenir à un *modus vivendi* de la coexistence et de la coopération.

96. A cet égard, le succès de la conférence complémentaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Madrid, serait de la plus grande importance. L'Autriche, avec les autres pays neutres et non alignés d'Europe, a soumis un projet de document final substantiel et équilibré qui prévoit, entre autres, la convocation d'une conférence sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe. Nous croyons qu'un résultat positif à Madrid, sur la base de cette proposition, serait non seulement dans l'intérêt de la détente en général, mais aussi dans celui de la Pologne, dont le peuple a subi des revers déplorables à la suite de l'imposition de la loi martiale. L'Autriche comprend la difficulté des problèmes de la Pologne aujourd'hui. Ensemble, nous devons trouver le moyen de raviver l'économie de la Pologne. Le chancelier fédéral Kreisky a formulé des idées en vue d'une action globale entreprise par l'Est et par l'Ouest pour aider la Pologne à surmonter ses difficultés économiques énormes.

97. Les efforts déployés pour parvenir à la détente ne peuvent et ne doivent pas se limiter à un seul continent : la détente doit être universelle. En cette ère d'indépendance et de dimension globale de la politique internationale, l'Autriche ne peut et ne veut pas se contenter d'un rôle de simple observateur des événements mondiaux. La sécurité de chaque pays dépend de la sécurité des autres pays. La sécurité ne peut être assurée si les Etats s'opposent les uns aux autres; elle ne peut être assurée que si les Etats œuvrent les uns avec les autres.

98. La position de l'Autriche sur la question du Moyen-Orient est bien connue et a été maintes fois exposée en détail devant cette instance. Nous continuons de croire que le cœur du problème est un juste règlement de la question de Palestine. Il y a certainement certains signes encourageants : la déclaration commune des Etats arabes à Fez, fondée sur le concept de la reconnaissance mutuelle, la déclaration du président Reagan, des Etats-Unis, ainsi que l'idée de plus en plus acceptée que la question palestinienne exige un règlement juste qui respecte les droits et les intérêts des deux parties. L'Autriche se félicite de l'initiative prise par le Président des Etats-Unis en tant que démarche historique. Elle reconnaît également l'importance des résultats de la Conférence arabe au sommet de Fez et de la déclaration faite par M. Brejnev le 15 septembre 1982 [voir A/37/457]. Nous espérons qu'un processus de négociation va maintenant commencer et qu'il aboutira enfin à une solution équilibrée et durable.

99. L'Autriche a suivi les événements tragiques du Liban avec une vive préoccupation. Nous regrettons profondément et condamnons le recours à la force, qui a fait des milliers des victimes. Nous avons condamné vigoureusement l'invasion persistante du Liban par Israël, qui cause des souffrances inconcevables à la population civile et provoque de nouvelles souffrances et de nouvelles vagues de réfugiés. Une

autre preuve montrant la nature aveugle des attaques de l'armée israélienne est le bombardement de l'Ambassade d'Autriche, située en dehors des zones à cibles militaires.

100. L'Autriche a appris avec horreur et consternation les massacres récents d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens dans la région de Beyrouth. Nous sommes profondément choqués par ces atrocités. A la septième session extraordinaire d'urgence consacrée à la Palestine, l'Autriche a eu l'occasion de condamner ce crime. Néanmoins, je voudrais souligner à nouveau qu'il est nécessaire et qu'il est de la responsabilité des Nations Unies qu'elles mènent une enquête complète pour clarifier la nature de ces actes criminels. Dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, le 21 septembre<sup>3</sup>, j'ai proposé, au nom du Gouvernement autrichien, l'établissement d'une commission d'enquête impartiale et objective. Nous espérons que cette proposition qui, depuis qu'elle a été présentée, a obtenu l'appui général de l'Assemblée générale dans la résolution ES-7/9, sera appliquée dès que possible.

101. L'Autriche se sent fortement solidaire du Liban et de son peuple si cruellement éprouvé. Le retrait de toutes les troupes étrangères et le rétablissement de la souveraineté totale et de l'intégrité territoriale du pays sont une nécessité absolue. Nous espérons que la réconciliation nationale se réalisera au Liban, et qu'elle permettra la reconstitution de ce pays déchiré par la guerre. Nous aiderons à la réalisation de ce but dans la mesure de nos possibilités.

102. L'Autriche continue d'être préoccupée du sort du peuple cambodgien qui a souffert aussi bien des violations terribles de ses droits de l'homme que d'une intervention étrangère. En tant que Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, je me sens particulièrement responsable dans ce domaine. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les parties au conflit et d'obtenir des informations de première main sur la situation au Cambodge. Le début d'un dialogue entre le Viet Nam et les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] me semble être un fait positif. J'ai toujours été convaincu que le problème cambodgien ne peut être résolu que par un dialogue entre toutes les parties. Le dialogue est important, mais des résultats tangibles doivent suivre. La Conférence internationale sur le Kampuchea a créé le cadre d'un règlement politique global. Les résolutions de cette conférence<sup>4</sup> devraient être perçues comme un tout comprenant des éléments essentiels, tels que le retrait complet des troupes étrangères du Cambodge et une garantie du droit du peuple cambodgien à l'autodétermination. Cela suppose la possibilité d'élire librement un gouvernement. Par conséquent, aucune faction ne doit être avantagée dans ces élections ni être placée dans une situation désavantageuse, et toutes les influences extérieures doivent être catégoriquement exclues. Des élections ayant lieu sous contrôle international doivent seules déterminer la composition du futur gouvernement. Cela devrait être la base de la reconstruction d'un Cambodge libre et indépendant, libre de toute intervention extérieure d'où qu'elle vienne, et assuré de sa place dans une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. Je lance un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles entreprennent

tous les efforts nécessaires en vue d'appuyer les buts de la Conférence internationale sur le Kampuchea afin d'édifier un avenir meilleur pour ce pays depuis si longtemps éprouvé.

103. Outre les problèmes politiques, une autre question relative au Cambodge nous préoccupe tout particulièrement : la dégradation progressive du plus grand temple du monde, Angkor Vat. La situation politique actuelle ne doit pas empêcher que des mesures internationales soient prises de toute urgence pour sauver ce temple. Les splendides structures d'Angkor Vat font partie du patrimoine commun de l'humanité. De nouveaux moyens doivent être trouvés pour le sauver. Accorder à l'UNESCO le droit d'intervenir pour sauver les monuments culturels en péril serait un moyen adéquat. Le rôle de l'UNESCO, en protégeant le patrimoine culturel de l'humanité, pourrait être semblable à celui de la Croix-Rouge dans le domaine de la protection humanitaire.

*M. Hollai (Hongrie) reprend la présidence.*

104. L'Autriche demeure convaincue que la crise économique mondiale qui affecte particulièrement les pays en développement, ne peut être résolue que par un effort commun des pays industriels et des pays producteurs de matières premières, afin d'alléger la pauvreté dans le tiers monde. Je veux parler ici de la proposition faite par le Chancelier fédéral Kreisky à la Réunion internationale sur la coopération et le développement, tenue à Cancún en octobre 1981. Etant du nombre de ceux qui ont pris l'initiative de cette réunion, nous espérons que l'on parviendra bientôt à un accord afin de raviver le dialogue Nord-Sud.

105. Notre engagement à l'égard des droits de l'homme n'a pas besoin d'être renouvelé. Les chiffres sont suffisamment éloquents. En 1981 seulement, 35 000 réfugiés sont venus en Autriche. Cette année, en 1982, nos dépenses pour l'assistance aux réfugiés devraient s'élever à environ 100 millions de dollars. Au nom du Gouvernement fédéral autrichien, je voudrais remercier sincèrement les pays qui ont apporté leur concours en offrant un nouveau foyer à plusieurs de ces réfugiés. L'Autriche continuera de s'occuper des personnes qui demandent assistance dans leur désespoir. Malgré les difficultés économiques, nous pensons que nous avons une obligation morale, élément essentiel de notre politique humanitaire, de continuer d'offrir un havre de liberté et une source d'espoir.

106. Le désarmement est une question qui présente un très grand intérêt pour les Autrichiens en général, et pour moi personnellement. L'Autriche qui, dans sa constitution, s'est engagée à une neutralité permanente, ne peut rester indifférente à l'accélération de la course aux armements entre l'Est et l'Ouest, et dans le tiers monde. En 1981 seulement, les dépenses militaires s'élevaient au total entre 600 et 650 milliards de dollars. Et la tendance est à une augmentation de ces dépenses à l'avenir. Nous sommes profondément convaincus que cette tendance doit être inversée et que le cercle vicieux de la méfiance et de l'accumulation des armements doit être brisé. Notre but doit être la sécurité commune, comme le stipule le rapport Palme<sup>5</sup> : "La sécurité internationale doit reposer sur

un engagement à l'égard de la survie commune plutôt que sur une menace de destruction mutuelle".

107. Si nous reconnaissons que la force militaire n'est pas le meilleur moyen de garantir une sécurité véritable et durable, il résulte que seule une coopération internationale plus étroite est possible. La coopération engendre la confiance et la fiabilité mutuelles, qui, à leur tour, renforcent la sécurité. L'évolution de la situation en Europe de l'Ouest depuis la seconde guerre mondiale est une preuve de ce que j'avance. Des ennemis traditionnels se sont rapprochés au sein d'un système global de coopération qui transcende la sphère économique et crée des liens multiples entre les peuples. Grâce à la coopération en Europe de l'Ouest, forgée par des institutions telles que la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe, la guerre entre ces nations est devenue inconcevable de nos jours.

108. L'Acte final d'Helsinki constitue une nouvelle base de coopération et de coexistence pacifique. L'expérience historique d'un continent n'est pas nécessairement transférable à d'autres continents, mais je suis convaincu que les méthodes et les instruments de la coopération en Europe pourraient également servir de modèles pour d'autres régions du monde.

109. Une autre caractéristique menaçante de la course actuelle aux armements, c'est qu'elle ne se limite plus désormais à l'espace terrestre. Elle est de plus en plus transplantée dans l'espace extra-atmosphérique. Au cours des 10 dernières années seulement, plus de 1 700 satellites militaires ont été mis sur orbite. Au moins les trois quarts de tous les satellites qui se trouvent dans l'espace sont utilisés à des fins militaires. Etant donné la préoccupation croissante de la communauté internationale dans ce domaine, la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE 82, qui a eu lieu sous ma présidence à Vienne en août dernier, a recommandé que l'Assemblée générale et le Comité du désarmement accordent une priorité particulière à des mesures tendant à prévenir la course aux armements dans l'espace<sup>6</sup>.

110. Je lance un appel à tous les Etats en leur demandant de conclure des accords en vue d'interdire tous les armements de l'espace extra-atmosphérique. Lors de la douzième session extraordinaire, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement [4<sup>e</sup> séance], j'ai déjà exposé la position de l'Autriche sur les aspects principaux de cette question vitale. Aujourd'hui, je voudrais souligner un point qui, à notre avis, peut être d'une grande importance pour la réduction de la méfiance; je veux parler de l'élaboration de mécanismes internationalement reconnus dans le but d'établir et d'évaluer la situation des armements sur le plan régional, interrégional et mondial. L'Autriche a soumis un mémoire<sup>7</sup> sur cette question à tous les Etats Membres. Je voudrais demander aux délégations de travailler avec nous à l'élaboration de cette proposition.

111. Soyons francs : la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement a été un échec. Nous le notons avec la plus profonde déception. Cependant, la situation dangereuse du monde, notre engagement

à assurer la survie de tous et la prise de conscience accrue de l'opinion publique mondiale nous obligent à poursuivre nos efforts afin de régler la question absolument prioritaire du désarmement. Le but de tous ces efforts doit demeurer un équilibre véritable au niveau le plus bas, en tenant compte de tous les systèmes d'armement et de toutes les régions. A ce propos, nous nous félicitons de la reprise à Genève des négociations soviéto-américaines portant sur les forces nucléaires de portée intermédiaire et la réduction des armes stratégiques.

112. La crise mondiale, l'absence de paix ou de justice et la militarisation progressive des relations internationales sont un terrain d'élection pour de nouveaux actes de violence et de terrorisme. Le terrorisme, que nous condamnons avec la plus grande fermeté et que nous ne saurions justifier, doit être non seulement réprimé mais également empêché. Nous devons frapper aux racines mêmes du terrorisme. Toutes les fois que les droits de l'homme sont violés, toutes les fois que l'injustice sociale est perpétuée par la force et toutes les fois que les convictions politiques ne peuvent être exprimées d'une manière démocratique, le ferment de la violence s'accroît. La violence engendre la violence et l'injustice engendre l'injustice.

113. Que pouvons-nous faire pour l'empêcher ? Chaque citoyen et chaque gouvernement du monde est directement responsable de la paix chez lui et à l'étranger. Notre bon exemple est la condition préalable de la coexistence pacifique entre individus et peuples et de la coopération fructueuse. Ce n'est que grâce à la coopération que nous arriverons à relever les grands défis de notre époque : la paix, le désarmement, le respect des droits de l'homme, le développement, la justice sociale et l'élimination de la violence et du terrorisme. Nous nous félicitons de toutes les activités, et particulièrement des activités des mouvements de paix, qui tendent à traduire dans la réalité les principes et les objectifs de la Charte.

114. Le pape Jean-Paul II, dans son discours à la 17<sup>e</sup> séance de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, a dit : "Permettez-moi de souhaiter que l'Organisation des Nations Unies, en raison de son caractère universel, ne cesse jamais d'être le forum, la tribune élevée d'où l'on évalue, dans la vérité et dans la justice, tous les problèmes de l'homme." Dans le même esprit de cette déclaration, je dois dire que j'espère sincèrement que l'Organisation des Nations Unies, pour laquelle il n'y a pas de substitut, jouera un rôle de plus en plus important dans la réalisation d'un système juste et durable de paix dans le monde.

115. M. CAID ESSEBSI (Tunisie), Monsieur le Président, l'Assemblée générale, qui a décidé à l'unanimité de ses membres de mettre ses destinées entre vos mains, vous a, par ce geste, rendu à vous-même et à votre pays le meilleur et le plus vibrant des hommages. La Tunisie se fait un devoir agréable de s'y associer du haut de cette tribune. L'Assemblée générale vous a, par la même occasion, Monsieur le Président, investi d'une responsabilité particulièrement lourde et délicate. Mesurant à leur juste valeur l'importance et la gravité tout exceptionnelles des questions dont cette trente-septième session est appelée à débattre, la Tunisie se déclare convaincue que vous aurez à cœur de mener nos travaux avec toute la

compétence et le dévouement, avec toute l'efficacité et l'objectivité dont nous vous savons capable. En vous exprimant ses félicitations chaleureuses, ma délégation voudrait vous assurer de toute sa collaboration.

116. Permettez-moi également, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour rendre à votre prédécesseur, M. Ismat Kittani, l'hommage qui lui est dû pour la maîtrise, l'objectivité et la courtoisie dont il a fait preuve avec une constance admirable durant toute l'année écoulée. Sa présidence demeurera un objet de fierté pour son pays comme pour l'ensemble des pays arabes, des pays musulmans et des pays non alignés.

117. L'année qui vient de s'écouler nous révèle que l'évolution de la situation internationale depuis la dernière session n'a été marquée par aucun progrès notable. Bien plus, les auspices sous lesquels se tient notre présente session se trouvent empreints d'une gravité encore plus grande et encore plus inquiétante.

118. Il n'est que d'observer le désordre qui sévit à l'heure actuelle dans les relations internationales pour prendre conscience des risques que court le monde. Qu'il s'agisse de la persistance de foyers de tension qu'on n'a pas su éteindre ou de l'apparition de nouveaux conflits qu'on n'a pas su prévenir, qu'il s'agisse du déséquilibre croissant dans les relations économiques internationales et de ses conséquences désastreuses dans les pays du tiers monde, qu'il s'agisse enfin des problèmes de sécurité et de la course effrénée aux armements, l'on se trouve à l'évidence face à une conjoncture des plus incontrôlables.

119. Lorsque les principes élémentaires du droit international sont quotidiennement bafoués ici et là à travers le monde, lorsque des actes d'agression caractérisée sont commis impunément au mépris des normes unanimement admises, lorsque des génocides sont prémédités et avoués sur la place publique sans que le coupable ne soit énergiquement et sur-le-champ dévié de ses sombres desseins, lorsque la paix et la sécurité internationale reçoivent des coups aussi rudes sans que le Conseil de sécurité ne s'acquitte à temps et convenablement de sa responsabilité première, nous sommes en droit de nous interroger avec angoisse sur l'efficacité et la fiabilité de l'ordre international qui est le nôtre aujourd'hui.

120. Lorsque l'on admet que les relations entre Etats sont de plus en plus basées sur le principe de l'interdépendance, que les conflits ou les crises qui affectent les uns, se répercutent automatiquement sur les intérêts des autres, l'on est forcément amené à constater que nous sommes solidaires : solidaires dans la manière dont nous souhaitons façonner le monde pour nous-mêmes et pour les générations futures, solidaires quant aux conséquences de toute décision grave que les uns et les autres prennent unilatéralement. C'est dans cette enceinte, et nulle part ailleurs, c'est aussi au sein de l'Organisation que cette solidarité doit trouver son expression et sa concrétisation, c'est en se fondant sur les principes de la Charte que peuvent se manifester l'unité de nos objectifs et l'unité de notre action.

121. Cela suppose que l'Organisation soit forte et respectée, cela suppose qu'elle puisse être la conscience du monde en même temps que le recours pour



ceux d'entre nous qui sont victimes d'une quelconque violation des principes auxquels nous avons adhéré, cela suppose en un mot que l'Organisation soit à même de dire le droit et de le faire respecter.

122. Or que constatons-nous ? A chacune des violations flagrantes des principes de la Charte, le Conseil de sécurité, auquel les Etats Membres ont confié la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a à chaque fois, délibéré. Force est de constater toutefois, que le veto, dont on a usé et abusé de plus en plus ces derniers temps, est venu trop fréquemment mettre un terme à toutes délibérations et par là même à toute action du Conseil. Quand ce n'est pas le veto qui bloque le Conseil, c'est la partie mise en cause qui, avec une sérénité troublante et la conscience de l'impunité, rejette sur-le-champ la résolution adoptée et déclare nulle et non avenue toute initiative du Conseil. Pour reprendre l'expression du Secrétaire général "Nous sommes périlleusement proches d'un nouvel état d'anarchie internationale".

123. Cette situation de plus en plus dangereuse pour les relations internationales, la Tunisie n'a jamais manqué une occasion, et récemment encore durant son mandat au Conseil de sécurité comme devant l'Assemblée générale, pour s'en inquiéter et pour appeler à une prise de conscience généralisée. Mon pays qui a toujours apporté son soutien total et sans réserve à tous les efforts de l'ONU dans l'accomplissement de sa mission pour la paix et la sécurité internationales et l'instauration d'un meilleur équilibre dans les relations économiques, reconnaît à l'Organisation le rôle extrêmement important qu'elle a joué notamment pour faciliter le processus irréversible de décolonisation et pour poser en termes clairs la relation entre le processus de décolonisation et celui du développement. Mon pays considère en effet l'Organisation comme l'unique et irremplaçable forum international de négociation et le cas échéant de décision. C'est dire, notre crainte et notre inquiétude lorsque l'on constate l'état de quasi-paralyse dans lequel se trouve l'Organisation, c'est dire aussi notre grande satisfaction de voir refléter nos propres préoccupations dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.

124. Il est heureux et réconfortant que, moins d'une année après sa prise de fonction, le Secrétaire général ait tenu à faire état officiellement, avec une lucidité et une autorité remarquables, des dangers qui guettent l'Organisation et en même temps le monde. Il est non moins réconfortant que le Secrétaire général ait pris soin de formuler des suggestions et des propositions concrètes propres à redresser, avant qu'il ne soit trop tard, une situation qui, laissée à elle-même, aurait entraîné inéluctablement le déclin de l'Organisation.

125. Connaissant les prises de position constantes de la Tunisie dans ce domaine — positions que nous avons eu l'occasion d'évoquer à nouveau lors de la visite récente dont il nous a honorés — le Secrétaire général ne serait nullement surpris d'entendre la Tunisie lui confirmer ici du haut de cette tribune, sa confiance totale ainsi que son appui pour toute action de nature à renforcer l'Organisation et à défendre ses hauts et nobles objectifs. Car la légalité pour mon pays est hissée au niveau de la devise, et la légalité internationale conçue comme un principe intangible

devant être nécessairement à la base de la conduite des relations internationales.

126. C'est à la légalité internationale que la Tunisie et son président ont appelé chaque fois qu'il s'est agi de résoudre un conflit quelconque dans le monde. Les derniers événements dans ce brasier que constitue le Moyen-Orient ont ramené au devant de la scène la préoccupation constante du président Bourguiba de conférer à sa pensée et à son action la nécessaire légitimité, fondée sur le principe sacro-saint de la légalité internationale.

127. Ce que l'on a appelé "plan Bourguiba" pour une solution du problème palestinien, repose en fait sur un retour et un recours à la légalité internationale définie dès 1947 et qui, quelles que soient ses imperfections, ne saurait être récusée par quiconque et encore moins par ceux dont l'acte de naissance voire d'existence en dépend. Or ceux-là affichent aujourd'hui à l'égard du droit international, des principes de la Charte et de l'ensemble de l'Organisation, le mépris le plus complet, adoptent une attitude de défi et d'arrogance et font fi des décisions et recommandations de la communauté internationale.

128. L'Assemblée générale entame ses travaux alors que le monde entier vient d'être témoin d'un massacre effroyable perpétré, de sang-froid, dans les camps de réfugiés palestiniens par des bandes armées, entraînées et financées par Tel-Aviv en présence et avec la complicité des forces d'occupation israélienne qui ont encerclé les camps de Sabra et Chatila. L'onde de choc de ce crime odieux a provoqué partout dans le monde, consternation, horreur et indignation. Il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'en investissant Beyrouth-Ouest en violation des accords conclus par l'intermédiaire de la mission Habib, les dirigeants israéliens portent l'entière responsabilité de ce crime contre l'humanité. Sous le faux prétexte de protéger les populations civiles de Beyrouth, ils ont en fait laissé leur légion de mercenaires faire la sale besogne. Cette tragédie sans précédent dans l'histoire récente de l'humanité est la conséquence logique de cette paranoïa propre aux dirigeants au pouvoir en Israël qui considèrent chaque Palestinien comme un terroriste en puissance, et comme tel, un mal absolu qu'il faut exterminer à la racine. Ne prête-t-on pas à un ancien Premier Ministre d'Israël ce sentiment de peur qu'il éprouve à chaque naissance d'un enfant palestinien ?

129. Le retrait précipité, il faut le dire, des forces multinationales d'interposition, malgré les craintes exprimées en premier lieu par les dirigeants palestiniens, en laissant sans protection des camps de réfugiés a, à l'évidence, favorisé ce dessein criminel. Ce carnage terrible dont furent victimes des milliers de femmes, d'enfants et de vieillards est le résultat de cette guerre infernale déclenchée par le Gouvernement israélien depuis le 6 juin dernier. En effet, depuis cette date, l'armée israélienne, avec des moyens considérables en effectifs et un matériel des plus sophistiqués, a investi plus de la moitié du Liban, provoquant des destructions immenses et des pertes humaines particulièrement lourdes parmi la population libanaise et palestinienne chiffrées par le FISE à 30 000 morts et blessés à Beyrouth seulement.

130. Sous le prétexte fallacieux d'assurer la sécurité de ses frontières du nord, où un cessez-le-feu est entré en vigueur depuis juillet 1981, Israël a mis en œuvre "la phase finale" — selon ses stratèges — d'un plan visant à l'anéantissement de la résistance palestinienne groupée au sein de l'OLP et à la liquidation de la présence des Palestiniens au Liban par la terreur et la destruction de leurs structures d'accueil.

131. Auparavant, dans les territoires occupés en Cisjordanie et à Gaza, les autorités de Tel-Aviv ont essayé en vain d'implanter une administration nouvelle et docile pour appliquer l'autonomie "à l'israélienne" une fois les conseils municipaux démocratiquement élus dissous et remplacés par les "ligues des villages" — des groupes armés qui font régner "l'ordre israélien" dans l'attente d'un quisling pour remplir l'office de l'interlocuteur idoine.

132. Ni la répression systématique dans les territoires occupés, ni l'emploi d'un arsenal militaire des plus sophistiqués — bombes à fragmentation, bombes au phosphore, bombes à implosion —, ni le terrible pilonnage de Beyrouth-Ouest, ne sont venus à bout de la volonté farouche des Palestiniens de lutter pour défendre leur cause légitime, comme le président Reagan lui-même l'a reconnu dans sa déclaration du 1<sup>er</sup> septembre dernier.

133. Depuis 60 ans, le peuple palestinien, confronté aux visées sionistes sur son pays, n'a cessé de combattre. Malgré les péripéties d'une lutte inégale et la diaspora à laquelle il fut contraint à trois reprises depuis 1948, le nationalisme palestinien sort renforcé de chaque épreuve car, jamais dans la longue histoire coloniale, la force brutale n'est venue à bout de la détermination des peuples dans leur combat libérateur. Le peuple palestinien, chassé de sa patrie, poursuivi avec une haine tenace dans ses lieux d'exil, a payé un lourd tribut pour la reconnaissance de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'instauration de son propre Etat.

134. En mettant tout un pays à feu et à sang, en massacrant sauvagement et sans discernement des milliers et des milliers d'innocents, en privant des populations assiégées de tout secours sanitaire et de toute assistance humanitaire, en faisant en définitive bien plus de victimes, y compris dans ses propres rangs, que n'en ont fait des années d'affrontement dans la région, Israël entendait-il en fait répondre réellement à des besoins de sécurité ou entendait-il faire étalage de sa puissance militaire pour consacrer sa suprématie sur la région ?

135. Si l'on en croit le magazine *Time* du 20 septembre 1982, Israël serait la quatrième puissance militaire du monde. Comment donc, dans ces conditions, prétexter la vulnérabilité et l'insécurité alors qu'il s'agit en fait d'assouvir des instincts expansionnistes et hégémonistes, de tenter de mettre à son ordre le Liban, un pays indépendant et souverain, de spolier de ses droits à l'autodétermination et à l'Etat un peuple, le peuple palestinien, et de discréditer son représentant unique et légitime, l'OLP ?

136. Voilà en réalité ce que couvre la notion de sécurité invoquée à tous moments par Israël; elle n'est rien d'autre qu'un nom de code destiné à camoufler de sombres desseins. La sécurité, faut-il le souligner, constitue la préoccupation constante de tous les peu-

ples de la région; elle est également la condition de leur développement. La sécurité ne saurait donc se concevoir comme une suprématie d'un Etat sur tous les autres, impliquant un droit que l'on s'arroge pour intervenir dans les affaires internes des autres pays ou comme une légitimation aux actions de jugulation des peuples.

137. Au-delà de ces événements, une réalité s'impose : celle de mettre fin d'une manière urgente et impérieuse à la tragédie du Moyen-Orient. Tout retard supplémentaire risque de compromettre à jamais la paix et la sécurité dans la région et dans le monde. A cette fin, le peuple palestinien et les autres peuples arabes ont, d'une seule voix, par le truchement de leurs dirigeants réunis à la Conférence arabe au sommet de Fez, manifesté leur volonté déterminée d'aboutir à une solution qui soit juste, durable et globale.

138. Deux principes de base ont été clairement définis. Il s'agit d'abord du retrait des Israéliens de tous les territoires arabes, y compris Jérusalem, et de la reconnaissance des droits imprescriptibles des Palestiniens à l'autodétermination et à l'instauration de leur Etat, sous la conduite de l'OLP. Il s'agit ensuite du droit de tous les peuples de la région à vivre en paix, sous la garantie du Conseil de sécurité dont c'est le rôle aux termes de la Charte.

139. Ce plan, qui a le mérite de se fonder sur la légalité internationale et qui tient compte de toutes les initiatives de paix rendues publiques ces derniers temps, — notamment celles du Président Reagan, dont nous avons noté avec satisfaction une appréciation plus juste des réalités de notre région — présente pour la première fois des modalités d'application concrète et précise pour une solution globale et durable.

140. Mais, alors que les efforts de paix des pays arabes suscitent l'intérêt, voire l'appui de nombreux pays, les autorités de Tel-Aviv, maniant l'arrogance et le défi comme une arme suprême, campent en permanence sur leur position de refus tous azimuts : non au plan de paix arabe de Fez [voir A/37/696]; non à l'autodétermination du peuple palestinien et à la création de son Etat; non à l'existence de l'OLP, pourtant reconnue par 117 Etats; non à la Déclaration de Venise<sup>8</sup>; non au plan franco-égyptien<sup>9</sup>; non au plan Brejnev [voir A/37/457]; non au plan Reagan du 1<sup>er</sup> septembre. Le monde entier a tort, seul Israël a raison.

141. A la Conférence au sommet de Fez, un tournant historique a été pris par la communauté des pays arabes, ouvrant des perspectives nouvelles sur la voie d'une paix durable. Il est du devoir de l'Organisation, et du Conseil de sécurité en premier lieu, de prendre ses responsabilités pour mettre un terme à ce cycle infernal de la force brutale qui ne fera qu'exacerber les passions, alimenter les extrémismes, radicaliser les attitudes et porter un coup fatal aux espoirs de paix des peuples de la région.

142. Il est réconfortant de voir l'action des partisans de la paix au Moyen-Orient prendre sans cesse de l'ampleur, y compris en Israël même. Aussi, il importe de tout mettre en œuvre pour que le message de paix de Fez n'aille pas grossir le registre des occasions perdues.

143. Si nous appelons aujourd'hui plus que jamais au respect de la légalité internationale, c'est que, dans cette période de troubles et de désordre que nous vivons, la légalité apparaît comme le seul moyen nous permettant de parler un langage commun. Elle constitue pour nous tous la loi que chacun de nous doit respecter.

144. C'est cette légalité que nous voulons voir respecter en Namibie et ailleurs. C'est l'occupation illégale de la Namibie que nous avons toujours dénoncée de toutes nos forces. C'est la reconnaissance des droits légitimes du peuple namibien frère, représenté par la SWAPO, que nous revendiquons. C'est la solution rapide et définitive du problème anachronique de la Namibie, en application des résolutions pertinentes des Nations Unies, que nous appelons de tous nos vœux. C'est notre souhait de voir nous rejoindre dans les plus brefs délais, au sein de l'Organisation, une Namibie libre et indépendante que nous exprimons aujourd'hui, alors que pointe à l'horizon l'espoir d'une solution.

145. C'est dans le même esprit que nous dénonçons encore aujourd'hui de la manière la plus énergique la pratique inhumaine de l'*apartheid*, que le régime ségrégationniste et raciste de Pretoria a érigé en système.

146. Nous en appelons à la conscience de la communauté internationale pour que, sans tergiverser davantage, soit mis un terme à cette aberration de notre temps, alors que l'humanité s'achemine vers la fin du xx<sup>e</sup> siècle. C'est un problème politique, économique et social, mais c'est aussi et surtout pour nous un problème de civilisation. Au peuple de l'Afrique du Sud et à ses leaders, représentés par l'African National Congress, qui mènent sans relâche une lutte de civilisation, nous renouvelons ici notre sympathie et notre solidarité agissante.

147. D'autres foyers de tensions non moins préoccupants continuent d'agiter le continent africain. Qu'il s'agisse du conflit du Sahara occidental, qui perturbe encore le nord du continent, ou du conflit qui secoue la corne de l'Afrique, ou qu'il s'agisse des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées ou de ceux de la sécheresse et de la faim, tous ces problèmes nécessitent de la part des Africains eux-mêmes un redoublement d'efforts et un recours renouvelé à leur sagesse coutumière pour dégager des processus de règlement acceptés par tous et renforcer ainsi les rangs de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], qui a joué tout le long de son histoire un rôle particulièrement positif et irremplaçable.

148. L'OUA, qui groupe pratiquement le tiers des Membres des Nations Unies et qui poursuit sur le plan régional les mêmes objectifs que ceux de l'ONU, a donné la preuve qu'elle est en mesure de contribuer d'une manière substantielle à l'œuvre assignée à l'Organisation, à vocation universelle.

149. La situation en Asie, en Afghanistan comme au Kampuchea, n'a enregistré au cours de l'année écoulée aucun progrès notable dans la voie des solutions préconisées par l'Assemblée générale. Les forces étrangères continuent d'occuper les territoires de ces deux pays, les peuples afghan et kampuchéen continuent de se voir empêchés d'exercer leur droit de décider librement de leur système de gouverne-

ment, la légalité internationale et les principes de la Charte continuent ainsi à ne pas être respectés. Il est temps que les peuples de ces deux pays comme d'autres peuples aient enfin le droit à la parole.

150. Pour sa part, la région particulièrement sensible du Golfe continue, par la persistance injustifiée de la guerre entre l'Iraq et l'Iran — deux pays frères et voisins que tout destine à l'entente et à la coopération — de constituer une source de préoccupation majeure pour nous-mêmes et pour tous ceux qui sont attachés à la stabilité et à l'équilibre de cette région. Nous avons enregistré avec grand intérêt l'attitude constructive adoptée par l'une des parties. Nous demandons en tout état de cause que la légalité internationale soit respectée ici comme ailleurs, et que les résolutions 479 (1980) et 514 (1982) du Conseil de sécurité soient pleinement appliquées.

151. Le recours à l'usage de la force, quel que soit le résultat immédiat auquel il aboutit, ne peut en aucun cas instaurer la paix et la sécurité. C'est par la voie du règlement pacifique des conflits que les objectifs de paix véritables peuvent être atteints, c'est par le dialogue et la négociation que les solutions justes et durables peuvent être trouvées. C'est cette voie qui aura toujours notre préférence, c'est la même voie que nous préconisons pour résoudre les conflits qui durent depuis un certain temps comme ceux qui ont surgi plus récemment, tel celui qui a éclaté dans l'Atlantique Sud aux îles Falkland (Malvinas) et qui, en raison des dimensions disproportionnées qu'il a prises, a gravement inquiété le monde.

152. Nous appelons le Royaume-Uni et la République d'Argentine, deux pays amis de la Tunisie, à reprendre, sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le dialogue interrompu en utilisant à nouveau les bons offices du Secrétaire général, dont les efforts méritoires déployés dans cette affaire auraient, s'ils n'avaient été entravés, épargné bien des vies humaines et renforcé par là même le rôle de l'Organisation.

153. Dans ce contexte général de désordre, de tensions et de confrontations, la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a tenu ses assises du 7 juin au 10 juillet dernier. Mon pays avait nourri l'espoir que cette session serait l'occasion pour une prise de conscience collective des dangers de conflagration généralisée qui guettent le monde. Il avait espéré que la communauté internationale prendrait les mesures appropriées pour prévenir la guerre et pour parvenir à un accord qui bannirait à jamais l'emploi ou la menace de l'emploi de l'arme nucléaire, un accord dont dépend le sort de l'humanité entière.

154. Notre déception et notre frustration furent grandes devant l'échec de nos efforts. La volonté politique nécessaire pour parvenir à un quelconque accord faisait défaut, en particulier chez ceux qui détiennent les plus grands arsenaux d'armes de destruction. Pouvait-il en être autrement quand le souci des plus grands se limite à assurer leur propre sécurité sans se préoccuper outre mesure de la paix et de la sécurité internationales ?

155. Nous osons espérer qu'à l'occasion de la présente session, ceux qui, hier, n'étaient pas prêts, auront décidé de faire l'effort nécessaire pour se joindre à la volonté de la grande majorité exprimée ici,

notamment par la voix des pays non alignés, et permettre ainsi de prévenir toute catastrophe nucléaire, de parvenir à un désarmement général et complet et de se consacrer exclusivement au développement économique et social dans la paix et la sécurité.

156. La situation économique internationale continue de stagner dans la crise et suscite les plus sérieuses préoccupations. D'année en année, nous assistons à l'aggravation des conditions très précaires des deux tiers de l'humanité. Les faits sont là, cyniques, troublants.

157. En effet, près de 600 millions d'êtres humains ne disposaient, en 1980, que d'un revenu annuel par habitant inférieur à 150 dollars et continuent de vivre dans des conditions sordides de pauvreté absolue. Si rien n'est fait pour remédier à cette situation, leur nombre augmentera en chiffres absolus d'environ 30 p. 100, pour atteindre un milliard de personnes d'ici l'an 2000.

158. Dans une économie mondiale caractérisée par l'incertitude et l'instabilité et affectée par des phénomènes déstabilisateurs et perturbateurs, qui entravent gravement son rythme de croissance à court et à moyen terme, les perspectives qui s'offrent au monde en développement sont bien sombres.

159. De surcroît, les efforts et sacrifices faits par les pays en développement ne trouvent plus l'appui et le soutien qui leur sont nécessaires de la part d'un monde développé de plus en plus égocentrique. En effet, l'aide publique au développement en provenance des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques a diminué de 6 p. 100 en 1981. D'autre part, l'endettement excessif de la plupart des pays en développement a dépassé le seuil critique et risque, à tout moment, de plonger plusieurs de ces pays dans une situation de banqueroute. Par ailleurs, la prolifération et le renforcement des mesures protectionnistes dans les pays développés étoufferont, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les industries naissantes des pays en développement.

160. En un mot, dans leurs efforts de développement économique et de promotion sociale, les pays en développement se heurtent à de graves obstacles : déficit des balances des paiements, détérioration des termes de l'échange, diminution du volume de leurs exportations, renchérissement du service de leurs dettes, endettement excessif et inflation galopante importée. La détérioration persistante des conditions économiques des pays en développement ne semble pas préoccuper outre mesure les pays industrialisés qui, prétextant des difficultés économiques internes, bloquent le changement et s'opposent aux réformes.

161. Un changement urgent est pourtant bien nécessaire pour une restructuration des relations économiques internationales sur une base de justice, d'équité et d'égalité souveraine, conformément aux objectifs du nouvel ordre économique international. A cette fin, les pays membres du Groupe des 77 ont proposé une approche nouvelle et un cadre adéquat. Ils sont disposés à engager, à travers des négociations globales, un dialogue égalitaire, universel et dynamique pour examiner dans une enceinte démocratique — l'Assemblée générale — les principaux problèmes qui entravent la coopération économique internationale. Faute de saisir l'occasion pour engager

des négociations réelles, constructives et globales, nos partenaires des pays développés semblent plutôt préoccupés par la sauvegarde et la protection d'avantages exorbitants hérités d'un ordre économique injuste.

162. Nous sommes très préoccupés par le manque de volonté politique sincère pour le lancement des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement. Nous estimons qu'il est grand temps pour la communauté internationale d'aboutir à un accord à ce sujet.

163. Il est encourageant tout de même de relever dans le communiqué du Sommet économique de Versailles, en juin, que la croissance des pays en développement et l'approfondissement des relations constructives avec eux sont vitaux pour la prospérité politique et économique du monde. Paradoxalement, cependant, nous assistons à une érosion de l'esprit de coopération internationale. Au cours des dernières années, les pays en développement se sont heurtés à un refus du dialogue de la part de leurs partenaires industrialisés du Nord.

164. Nos désillusions et frustrations se multiplient. Jamais auparavant, la coopération économique internationale n'avait essuyé autant d'échecs, ni rencontré autant d'obstacles. On assiste même à une remise en cause d'engagements mutuellement acceptés pour accroître sensiblement les disponibilités financières du PNUD. La détérioration de la situation financière du PNUD est, en effet, pour tous les pays en développement un sujet de préoccupation et de crainte. Une telle détérioration risque non seulement d'entraver la réalisation des projets et programmes de ces pays, mais de compromettre le principe même de la coopération multilatérale qui constitue pour la communauté internationale, et plus particulièrement pour les pays en développement, une nécessité impérieuse.

165. Il nous paraît urgent, compte tenu de l'écart trop grand qui nous sépare de la réalisation des objectifs fixés d'un commun accord, de redoubler d'efforts afin de doter le PNUD des moyens financiers qui lui permettront sur une base prévisible, sûre et continue de soutenir et d'assister les pays en développement dans leurs actions de développement économique et social.

166. Cette attitude de refus et d'obstruction de la part de certains pays développés est incontestablement nuisible et à la crédibilité et à l'idéal des Nations Unies. Elle risque d'anéantir les rares acquis de la coopération multilatérale, résultant de tant d'années d'efforts.

167. Pour notre part, nous continuerons de croire aux vertus du dialogue et de la concertation, un dialogue démocratique, universel et global pour l'examen des questions et la prise de décisions. A cet égard, nous nous félicitons de voir la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer aboutir à la conclusion d'une convention qui, quelles que soient les insatisfactions qu'elle a pu susciter chez les uns et les autres, n'en constitue pas moins la consécration du droit. Nous souhaitons vivement que le résultat de 10 années de laborieux efforts et d'intenses négociations recevra bientôt sa consécration formelle de la part de la communauté internationale dans son ensemble.



168. L'ordre du jour de la trente-septième session dont je n'ai abordé que quelques points, montre à l'évidence l'importance de la tâche qui nous attend et la gravité de la responsabilité qui nous incombe. Tâche gigantesque et exaltante s'il en fût, si l'on veut réellement trouver des solutions aux problèmes de notre temps et préparer des lendemains meilleurs à nous-mêmes et à nos enfants. Il importe de nous épargner en premier lieu les spectres de la guerre et les menaces de l'holocauste nucléaire que d'aucuns, dans une quiétude inconsciente, nous préparent.

169. Il est urgent de mettre un terme aux guerres dites localisées et aux conflits régionaux qui, tel celui du Moyen-Orient, s'étendent et s'enveniment de jour en jour, risquant à tout moment de provoquer une conflagration généralisée.

170. Il nous appartient de prendre sérieusement conscience de notre complémentarité et de notre interdépendance pour préparer enfin l'instauration d'un nouvel ordre international qui soit adapté à notre temps. Il nous revient de veiller scrupuleusement au respect des principes inscrits dans la Charte et de faire de cette enceinte le lieu privilégié pour la concertation et la négociation qui, seules, sont à même de nous permettre de trouver à nos problèmes les solutions globales et acceptables pour tous.

171. En nous engageant dans cette voie, nous défendons en fait les buts et objectifs de l'Organisation et démentons les pronostics de ses détracteurs en ren-

forçant son efficacité, son prestige et sa crédibilité. C'est dans cette voie que la Tunisie entend poursuivre résolument son action.

*La séance est levée à 13 h 10.*

---

#### NOTES

<sup>1</sup> Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII, document A/CONF.62/122.

<sup>2</sup> Voir A/S-12/AC.1/12 et Corr.1.

<sup>3</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982, document S/15416.

<sup>4</sup> Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York, 13-17 juillet 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexes I et II.

<sup>5</sup> Sécurité collective : Un plan de survie, de la Commission indépendante sur les questions de désarmement et de sécurité, sous la présidence d'Olaf Palme. Voir A/CN.10/38 et A/CN.10/51.

<sup>6</sup> Voir Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne 9-21 août 1982 (A/CONF.101/10 et Corr.2), chap. III, sect. F.

<sup>7</sup> Voir A/S-12/AC.1/59.

<sup>8</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980, document S/14009.

<sup>9</sup> Ibid., vingt-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982, document S/15317.